

Image not found or type unknown



Changement de statut de "travailleur temporaire" à "salarié"

Par **famarie**, le **29/09/2009** à **09:56**

Bonjour,
J'ai fait un changement de statut en 2003 pour être "travailleur temporaire" avec une autorisation provisoire de travail.
On m'a expliqué que la différence avec celui de "salarié" est dans la durée du contrat de travail : j'avais alors un CDD de 12 mois renouvelable sur une période totale de 6 ans comme assistante d'éducation (anciennement dénommé surveillant d'externat).
Mon contrat a été renouvelé 6 fois et j'ai eu 5 autorisations provisoires de travail.
Aujourd'hui, je cherche un autre travail. Est-ce que je vais devoir redemander un changement de statut?
merci